FINANCEMENT DE L'AVS

Devant le fait accompli, faisons le choix du bon sens

Le 29 novembre prochain, le peuple suisse se prononcera sur l'Arrêté fédéral du 19 juin 2026 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA. Si solliciter la TVA n'est pas une décision prise de gaieté de cœur pour le monde économique, cet arrêté représente la réponse la plus réaliste et responsable pour préserver nos assurances sociales sans étrangler le monde du travail.

Tribune économique

Le piège du «chèque en blanc»: un choix au goût d'inachevé

Soyons clairs: nous aurions toutes et tous préféré ne pas nous retrouver dans cette situation. Lors du vote sur l'octroi d'une 13e rente AVS, la question cruciale de son financement a été soigneusement mise sous le tapis par ses initiateurs. Présenter une hausse des prestations sans expliquer qui allait payer l'addition ni selon quel calendrier revenait à faire voter la population à l'aveugle. Aujourd'hui, la réalité budgétaire nous rattrape: les citoyens et nos PME se retrouvent placés devant le fait accompli. La 13e rente a été acceptée et doit être versée dès 2026. Dès lors, l'heure n'est plus aux regrets, aux vains débats ou aux récriminations, mais à la stricte responsabilité budgétaire. C'est précisément l'objet de cet arrêté fédéral du 19 juin 2026: apporter une solution concrète, claire et maîtrisée à une impasse financière imminente.

Pourquoi le relèvement de la TVA est le choix du bon sens économique

Pour combler ce trou de plusieurs milliards de francs dans les caisses de l'AVS, deux options majeures s'affrontaient fondamentalement: faire reposer l'effort uniquement sur les cotisations salariales ou ajuster la TVA. L'option retenue par l'arrêté fédéral (FF 2026 1757) s'impose comme la plus judicieuse. D'une part, imposer une hausse des cotisations sociales aurait amputé le salaire net des collaborateurs tout en surchargeant la masse salariale de nos entreprises. Dans un contexte économique sous tension, renchérir le coût du travail aurait porté un coup brutal à l'emploi local, à la formation et à la stabilité des PME. D'autre part, le relèvement modéré de la TVA s'impose comme un choix solidaire et équilibré. En étalant l'effort sur la consommation globale, cette mesure implique l'ensemble de la société, résidents, retraités, frontaliers et touristes de passage, évitant ainsi de faire porter tout le poids financier sur les seuls actifs et les jeunes générations.

Certains seraient tentés de voter «NON» pour exprimer leur mécontentement face à la méthode employée lors de la première votation. Ce serait une erreur stratégique majeure.

Refuser l'arrêté: une illusion trompeuse pour nos finances

Accepter le relèvement de la TVA prévu par la loi est un acte de pur pragmatisme. Certains seraient tentés de voter «NON» pour exprimer leur mécontentement face à la méthode employée lors de la première votation. Ce serait une erreur stratégique majeure. La prestation reste acquise sur le plan légal et un refus plongerait les caisses de l'AVS dans un déficit abyssal dès les prochaines années. En refusant de boucler le budget aujourd'hui, nous exposerions l'ensemble des ménages à des hausses d'impôts ultérieures



bien plus brutales et incontrôlées. Cette dette accumulée finirait par rattraper de plein fouet les générations futures sous la forme de coupes budgétaires d'urgence ou d'une fragilisation générale de notre partenariat social.

Il était certes évident dès le départ que distribuer cette nouvelle rente sans ressources dédiées allait fragiliser nos finances.

Face au fait accompli, la responsabilité commande d'assurer la stabilité du premier pilier par la voie la plus équilibrée. L'Arrêté fédéral du 19 juin 2026 permet d'honorer les engagements envers nos aînés tout en protégeant les PME et le pouvoir d'achat des travailleurs. Il était certes évident dès le départ que distribuer cette nouvelle rente sans ressources dédiées allait fragiliser nos finances. La facture est désormais là, et feindre la surprise ne l'effacera pas. Accepter ce financement par la TVA est la seule décision adulte face à la réalité. ■

En bref

L'UVAM VOUS INVITE À VOTER OUI À L'ARRÊTÉ FÉDÉRAL SUR LE FINANCEMENT DE L'AVS PAR LA TVA CAR…

- le temps des regrets est passé : la 13e rente est votée, il faut désormais assurer son financement de manière réaliste, pragmatique et immédiate;
- la TVA garantit une équité absolue : l'effort est partagé de manière transversale par tous les consommateurs, y compris les touristes, sans surcharger les seuls salariés;
- elle protège les salaires nets et l'emploi : en évitant une hausse des cotisations sur les fiches de paie, nous préservons la compétitivité des PME et le pouvoir d'achat réel.